



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00398

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2014 sous le numéro de dépôt A2014/007866

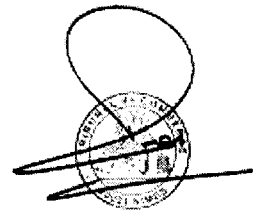
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES

Dénomination : A + ENERGIES
Adresse : 264 avenue Des Artisans ZA Terre de Camargue 30220
Aigues-mortes -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00398
n° d'identification : 520 435 009

n° de dépôt : A2014/007866
Date du dépôt : 29/10/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du
30/09/2014



922210

A+ENERGIES

REC 29 OCT. 2014

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 264 Avenue des Artisans – ZA Terre de Camargue

30220 AIGUES MORTES

R.C.S. : NIMES 520 435 009 (2010 B 00398)

N° SIRET : 520 435 009 00011

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2014

Le 30 Septembre 2014 à 10 heures, les associés de la société « A+ENERGIES », société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, divisé en 500 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sur la convocation faite par le Président suivant lettre en date du 1^{er} Septembre 2014.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Mélissa KAESTLER, Présidente.

Monsieur Damien TEISSIER est appelé comme Secrétaire.

Madame Mélissa KAESTLER déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

La société « THIERRY DEWINTRE SAS », Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame Mélissa KAESTLER dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- copie des lettres de convocation appuyées des récépissés de la poste ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des Associés représentés par des mandataires ;
- les statuts ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ainsi que le bilan le même jour, le compte de résultat et l'annexe ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Président sur la résolution proposée en matière extraordinaire ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, Madame Mélissa KAESTLER déclare que les documents et renseignements prévus par les textes légaux et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et qu'ils ont pu en prendre copie.

DT

Madame Mélissa KAESTLER rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2013 et rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation desdits comptes annuels et conventions ; quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Démission et remplacement du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- En matière extraordinaire : Opportunité de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail.

Puis, Madame Mélissa KAESTLER donne lecture du rapport de gestion du Président de la société sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2013 et du rapport en matière extraordinaire.

Il est ensuite donné lecture des rapports de la société « THIERRY DEWINTRE SAS », Commissaire aux comptes :

- du rapport sur les comptes annuels dudit exercice.
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Enfin, Madame Mélissa KAESTLER déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant plus la parole, Madame Mélissa KAESTLER met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé.

Il précise que les sept premières résolutions doivent être votées dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, lecture faite du rapport du Président à l'Assemblée, prend acte de la démission de Madame Mélissa KAESTLER de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 30 Septembre 2014 et décide de nommer en remplacement Monsieur Damien TEISSIER, et ce pour une durée non limitée, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

DT

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Compte-tenu de la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur Damien TEISSIER comme nouveau Président par la collectivité des associés, l'Assemblée Générale prend acte que son mandat de Directeur Général prend fin automatiquement à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

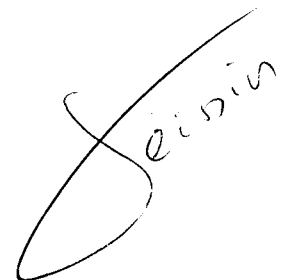
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Extrait certifié conforme
D. TEISSIER

A large, stylized handwritten signature, likely of the President, D. Teissier, written in black ink.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



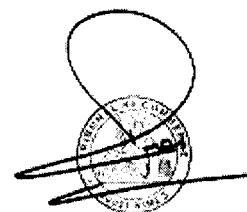
922211

Dénomination : A + ENERGIES
Adresse : 264 avenue Des Artisans ZA Terre de Camargue 30220
Aigues-mortes -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00398
n° d'identification : 520 435 009

n° de dépôt : A2014/007866
Date du dépôt : 29/10/2014

Pièce : Procès-verbal du 30/09/2014



922211

A+ENERGIES

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 264 Avenue des Artisans – ZA Terre de Camargue

30220 AIGUES MORTES

R.C.S. : NIMES 520 435 009 (2010 B 00398)
N° SIRET : 520 435 009 00011

DECISION DU PRESIDENT DU 30 SEPTEMBRE 2014

Le 30 Septembre 2014, Monsieur Damien TEISSIER, Président de la société « A+ENERGIES »,

A exposé ce qui suit :

L'article 22 des statuts de la société « A+ENERGIES » prévoit la possibilité pour le Président de la société de nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux.

Monsieur Damien TEISSIER décide de nommer Madame Mélissa KAESTLER en qualité de Directeur Général de la société « A+ENERGIES » pour une durée indéterminée.

Monsieur Damien TEISSIER précise qu'en cas d'empêchement du Président, Madame Mélissa KAESTLER, Directeur Général, restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit procédé à la nomination d'un nouveau Président.

POUVOIRS DE MADAME MELISSA KAESTLER

Madame Mélissa KAESTLER, Directeur Général, disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation de la société que le Président de la société, pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par Monsieur Damien TEISSIER.

Copie certifiée conforme
D. TEISSIER
Teissier